



TRANSMIS LE 28/11/2023
REÇU LE 28/11/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 1er/12/2023
PUBLIÉ LE
EXÉCUTÉ LE 1er/12/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22BA77 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA POLICE MUNICIPALE – LOT 2 DÉMOLITION/ CURAGE/ GROS ŒUVRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFLOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 22BA77 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA POLICE MUNICIPALE – LOT 2 DÉMOLITION/ CURAGE/ GROS ŒUVRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

VU la décision n°23-047 du 25 janvier 2023 relative à l'attribution des lots 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 de la consultation n°22BA77 pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la police municipale,

VU l'avenant n°1 au lot n°2 relatif à la modification du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et à l'ajout d'une clause de révision des prix,

CONSIDÉRANT que la décision 23-047 du 25 janvier 2023 a attribué le lot n°2 DEMOLITION/ CURAGE/ GROS ŒUVRE à la société GENETIN pour un montant global et forfaitaire de 154 377,61 € HT soit 185 253,14 € TTC,

CONSIDÉRANT qu'au cours des études et des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications de travaux à réaliser en raison de demandes supplémentaires impliquant des travaux en plus-value,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°2 au marché, dont le titulaire est l'entreprise GENETIN sise 12 avenue Eugène Freyssinet à FREPILLON (95740), afin d'acter les modifications du contrat,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cet avenant n°2 une plus-value de 14 543,60 € HT soit 17 452,32 € TTC du montant initial du marché,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 22BA77 – Lot n°2 DEMOLITION/ CURAGE/ GROS ŒUVRE pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la police municipale,

APRÈS l'avis de la Commission Techniques en date du 7 novembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°22 du CM du 23/11/2023 - P 2/2

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°2 au marché 22BA77 – Lot n°2 DEMOLITION/ CURAGE/ GROS ŒUVRE aux travaux de réhabilitation et d'extension de la police municipale, actant la réalisation de travaux supplémentaires, et le nouveau montant du marché, s'établissant à 168 921,21 € HT soit 202 705,45 € TTC représentant une plus-value de 9,42 % par rapport au montant initial.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société GENETIN sise 12 avenue Eugène Freyssinet à FREPILLON (95740) y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-La-Garenne
Conseiller Régional d'Île-De-France



Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Monsieur Alain Verbrugge
Le 1^{er} décembre 2023

A l'unanimité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL23112023Q22

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T14-53-24.00 (MI249190377)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA77 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA POLICE MUNICIPALE - LOT 2 DÉMO, IT ON/ CURAGE/ GROS OEUVRE - AUTORISATION DONNÉE À NOTULUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.2.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 22 - CP avenant 2 lot 2 Police Municipale.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 14:53

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/11/23 à 14:53

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 15:02